

L'ADMISSION DE L'AJHL AU C.R.I.F.

Rapport de Mme Nicole GOLDMANN, Présidente de la Commission "agrément-mandats" (extraits)

Nous publions ci-dessous de larges extraits du débat qui a eu lieu lors de l'Assemblée Générale du C.R.I.F. 28 novembre 1993 sur l'admission de notre association. Ce débat, intéressant, montre combien tant le concept même de Juif laïque que la reconnaissance d'un tel courant de pensée se heurte encore chez certains à des oppositions violentes dans certains secteurs de la communauté juive organisée.

On constate dans la Communauté un désir de nombreuses associations de toutes tendances de faire partie du C.R.I.F. C'est un phénomène significatif de l'assise fédérative communautaire du C.R.I.F., qui s'oppose à la tentation d'autres institutions de le supplanter dans sa dimension politique.

.....

La Commission, fidèle à la volonté des fondateurs du C.R.I.F. de s'ouvrir à toutes les tendances de la Communauté, a travaillé dans le strict respect des Statuts et du Règlement Intérieur et retenu deux dossiers qu'elle soumet à l'Assemblée Générale :

- la Fédération Nationale des Écoles Juives Autonomes : créée en 1990, regroupant les principaux établissements scolaires de la Communauté Juive de France, elle est présidée par M. SARFATI et a pour Vice-Présidents, le Professeur Albert NAJMAN et M. Julien ROITMAN.

C'est un relais important de la Communauté. Son agrément est acquis par un vote à mains levées (1 abstention).

- L'Association pour un Judaïsme Humaniste et Laïque :

créée en 1989, elle réunit un certain nombre d'intellectuels et des membres de grande qualité. C'est un courant de pensées actif et intéressant. Elle est présidée par M. Albert MEMMI et a pour vice-présidente, Mme Violette ATTAL-LEFI et pour Secrétaire Général, M. ROSEMAN.

Elle est agréée également (6 voix contre 3 abstentions).

Différentes interventions semblent cependant vouloir remettre en question ce dernier vote, qui reste acquis.

Mme GOLDMANN, pour y répondre, insiste sur le caractère national de l'Association (toutes les investigations nécessaires ont été faites pour vérifier ce critère), qui correspond à l'une des composantes a - religieuse de la Communauté, comme d'autres correspondent à des courants religieux.

Débat

Si la plupart des intervenants souhaitent que l'évolution de l'institution se fasse dans la fidélité à l'esprit des fondateurs, ils tiennent à promouvoir une

Communauté unie, aussi large et représentative que possible, jouant pleinement son rôle dans la Communauté nationale.

- Les conditions de l'éventuelle réintégration du Consistoire Central.

FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION "AGREMENT-MANDATS"

Ce point, découlant de l'admission au C.R.I.F. d'une association "laïque", tourne à la polémique "religieux - non religieux". Il s'assortit également d'une discussion touchant les origines et l'avenir du C.R.I.F.

D'emblée, M. WORMSER déplore la contestation qui a accueilli l'entrée d'un groupe juif laïc".

Mais, M. CORCOS s'étonne que si l'on agréé l'organisation de M. MEMMI (il s'est abstenu lors du vote), on ne se préoccupe pas d'une Communauté de Juifs religieux, ultra-orthodoxes, très ramifiée et dynamique : ils sont Juifs, mais pas parmi nous, en marge du C.R.I.F. et à la limite, nous ignorent. Pourquoi ne nous rejoignent-ils pas ?

...

M. PARIENTE, est d'accord pour l'Association des Écoles Juives, mais redoute de graves problèmes avec l'Association des Juifs Laïques.

M. SULMAN ne comprend pas le distinguo des Juifs "humanistes" d'avec les autres. Tout Juif est humaniste. La différence est s'il est pratiquant ou non.

Quel judaïsme peut-on transmettre lorsque l'on est laïc ? Ce qu'il souhaite, c'est qu'on ne lui interdise pas d'être pratiquant et que la tolérance s'exerce dans les deux sens.

M. BUNAN estime que la représentativité religieuse est insuffisante au C.R.I.F. L'admission d'une association présidée par M. MEMMI peut accentuer le déséquilibre.

Mais, M. MINCZELES avoue être excédé par la polémique "religieux - non religieux". Ce qui est fondamental, c'est la diversité : des "Loubavitch" aux athées les plus intégraux. Ce qui compte aussi pour lui, c'est l'affirmation de "notre identité juive", de "notre solidarité agissante" et de la lutte commune contre l'antisémitisme.

Pour M. AMAR, religieux ou pas, on est tous Juifs. Mais se faire un drapeau de l'anti-religion le choque.

Mme GOLDMANN fait une mise au point. L'esprit d'ouverture ne doit pas être orienté. L'esprit des fondateurs du C.R.I.F., qui voulaient intégrer les différentes composantes de la Communauté, doit rester une de nos valeurs permanentes.

La Commission a examiné la Charte de l'Association contestée et n'a rien trouvé qui puisse heurter une conscience religieuse.

Le judaïsme, c'est le peuple, la terre, la Torah, et si au nom de l'un de ces concepts, une organisation veut adhérer au C.R.I.F., rien dans nos Statuts ou notre Règlement Intérieur ne peut la rejeter.

Mme DAYAN-ROSENMAN pose, elle aussi, le problème de la

transmission de l'identité juive à nos enfants. Par quels canaux ? Il y a ceux de l'Histoire, de la culture, de l'appartenance à un peuple, de la religion. Ces canaux ne sont pas contradictoires. Leur diversité peut seule assurer la diffusion et le rayonnement du judaïsme.

Le mot "laïc" est mal compris. M. MEMMI a peut-être été parfois excessif dans ses propos, mais les concepts qu'il a mis en valeur, séparant judaïsme, judéité, judaïcité, ne sont en rien la négation de la religion.

Le judaïsme laïc ne s'oppose pas au judaïsme religieux. S'il accepte que les textes servent la foi religieuse, il veut les utiliser comme une base de sa culture, à transmettre même sans la foi.

Mme Gilberte DJIAN s'indigne de voir remise en cause la légitimité de la Commission des Mandats dont elle fait partie, par une minorité qui n'approuve pas ses choix.

Elle rend hommage à l'énergie et à l'esprit de tolérance de Mme GOLDMANN, Présidente de la Commission, dont l'équité ne saurait être mise en doute.

En tant que Français, la laïcité est pour nous une valeur absolue, dit Mme DJIAN. Pourquoi ne pas l'admettre quand il s'agit de la Communauté ? C'est un courant de pensée majoritaire.

Mme ATTAL-LEFI, représentante de l'Association pour un Judaïsme Humaniste et Laïque remercie l'Assemblée Générale de son agrément.

Elle s'étonne de la "diabolisation" de son organisation, qui fait un

travail de rassemblement dans la Communauté majoritairement laïque.

Il n'y a pas d'antagonisme entre religieux et laïques et Mme ATTAL-LEFI est prête à envoyer à ceux qui le voudraient une documentation sur la transmission, le travail de mémoire, d'Histoire que les Juifs ont envie de connaître, réalisée par ses amis.

M. SPIRO s'étonne d'un certain nombre et du "nombrilisme" qui se manifestent par des réactions "frileuses".

La majorité de la Communauté juive ne fréquente pas une quelconque instance communautaire, qu'elle soit religieuse ou laïque. Pour revivifier le C.R.I.F., il faut l'ouvrir à cette population inorganisée à travers des associations passerelles d'un judaïsme religieux à un autre judaïsme.

Me Théo KLEIN se réjouit personnellement de l'admission de l'organisation de M. MEMMI. Elle permet de canaliser et de rassembler des gens qui, sans cela, resteraient à l'extérieur de la Communauté.

La laïcité, dit M. ISRAEL, c'est une spécialité française, une valeur formidable à laquelle il faut s'attacher corps et âme. C'est l'absence de religion dominante (après la prééminence durant des siècles du christianisme) et la neutralité de l'État en matière de religion.

Être Juif ou laïc, c'est être convaincu des valeurs fondamentales de la République, des Droits de l'Homme, de la compatibilité de toutes les

religions, et ne pas pour cela, renoncer à une foi particulière.

Quant au mot "humanisten", il faudrait entrer dans la signification profonde du judaïsme : qu'est-ce que l'homme dans le judaïsme ? A chacun d'y réfléchir...

Selon M. BENSEMHOUN, qui conteste une fois de plus la

légitimité de la Commission "Agrément-Mandats", une réforme des Statuts du C.R.I.F. devrait permettre les adhésions individuelles. Il serait alors prêt à accueillir des personnalités comme M. MEMMI. □

(Publié avec l'aimable autorisation du CRIF)



Lucas Cranach : Adam et Eve au Paradis